

**Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés**  
**État des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 mars**  
**(en dollars)**

	<b>Résultats projetés de 2023-2024</b>	<b>Résultats prévus de 2024-2025</b>
<b>Charges</b>		
Réglementer les prix des médicaments brevetés	11 946 487 \$	15 705 973 \$
Services internes	4 227 926	3 653 773
<b>Total des charges</b>	<b>16 174 413</b>	<b>19 359 746</b>
<b>Revenus</b>		
Engagements de conformité volontaire	663 693	-
Autres	23	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(663 693)	-
<b>Total des revenus</b>	<b>23</b>	<b>-</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement</b>	<b>16 174 390 \$</b>	<b>19 359 746 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

## Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

### 1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2023-2024 sont fondés sur les résultats réels en date du 30 novembre 2023 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2024-2025.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités du CEPMB resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent.
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 novembre 2023.

### 2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2023-2024 et pour 2024-2025, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, le CEPMB a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

- le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence sur le montant des revenus perçus;
- les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice; et,
- la fréquence des audiences et l'écart dans les coûts associés.

Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, le CEPMB ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

### 3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2023-2024, et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

**(a) Charges**

Les charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses et les avances. De plus, les charges incluent l'utilisation des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

**(b) Revenus**

Les revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus et l'on s'attend à recevoir des avantages économiques futurs.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus du CEPMB.

**4. Autorisations parlementaires**

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CEPMB pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées**  
(en dollars)

	<b>Résultats projetés de 2023-2024</b>	<b>Résultats prévus de 2024-2025</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement</b>	<b>16 174 390 \$</b>	<b>19 359 746 \$</b>
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(35 958)	(63 929)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 817 143)	(1 759 696)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	3 522	3 576
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(4 443)	(4 532)
Remboursements/ajustements de charges des exercices antérieurs	42 362	48 688
<b>Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations</b>	<b>(1 811 660)</b>	<b>(1 775 893)</b>
Rajustements pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	135 715	300 000
Émission des trop-payés de salaire à recouvrer	9 338	8 192
Émission des avances aux employés	904	442
Produit de la vente des biens de l'État	23	-
<b>Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations</b>	<b>145 980</b>	<b>308 634</b>
<b>Autorisations demandées dont l'utilisation est prévue</b>	<b>14 508 710 \$</b>	<b>17 892 487 \$</b>

**(b) Autorisations fournies/demandées**  
(en dollars)

	<b>Résultats projetés de 2023-2024</b>	<b>Résultats prévus de 2024-2025</b>
<b>Autorisations fournies/demandées</b>		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	12 989 204 \$	16 423 001 \$
Montant des postes législatifs	1 519 506	1 469 486
<b>Autorisations fournies/demandées totales</b>	<b>14 508 710</b>	<b>17 892 487</b>
Moins : Autorisations inutilisées estimées	-	-
<b>Autorisations fournies/demandées prévues pour être utilisées</b>	<b>14 508 710 \$</b>	<b>17 892 487 \$</b>